



Numéro de l'acte	2024-18-CCASEC
Nature de l'acte	CCASEC-DE
Date de l'admission	12/10/2024
Maire délégué	Préfecture

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 25 SEPTEMBRE 2024

QUESTION N° 2024-18 :

Décision Modificative N° 1 - Exercice 2024

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les instructions budgétaires et comptables de la M57

Vu le Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale adopté le 15 avril 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du Budget du C.C.A.S. de l'exercice 2024 afin d'ajuster les inscriptions budgétaires, en procédant notamment à des transferts de crédits entre chapitres, pour régulariser des opérations comptables.

Afin d'effectuer :

- Le règlement des factures de prise en charge des frais de restauration scolaire et de garderie

CHAPITRE	INTITULE	BP 2024	DM N° 1	BP+DM N°1
011-6041	Achats d'études	3 955,00 €	-1 814,00 €	2 141,00 €
011-6247	Transports collectifs	16 440,00 €	-3 186,00 €	13 254,00 €
065-65134	Aides	24 580,00 €	5 000,00 €	29 580,00 €

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessus,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Votes favorables 9
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

La Secrétaire de Séance,
Corinne REANT



Fait à Arques,
Le 26 septembre 2024

Le Président du C.C.A.S.,
Benoît ROUSSEL.

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 02 OCT. 2024
notification le 02 OCT. 2024
Le Président du CCAS

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 25 SEPTEMBRE 2024



Affiché le 26 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ARQUES s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Raoul de la Mairie, sous la Présidence de Madame Christine COURBOT, Vice-Présidente du C.C.A.S., en suite de la convocation adressée à domicile le 19 septembre 2024 accompagnée de l'ordre du jour.

Effectif du Conseil d'Administration : Mesdames et Messieurs : Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Corinne REANT - Bernadette BAROUX – Stéphanie BODDAERT – Arnaud WILQUIN - Sébastien DUCHATEAU - Laurence DELAVAL - Delphine ALBAUT - Nadine BULTEZ - Marie-Paule BOUTOILLE – Jackie GUTTMANN - Chantal MAGNIER – Marie-Claire VANIET - Julie MATTON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents ou représentés :

- **8 Présents**
- **2 Absents non excusés**
- **4 Absents excusés sans pouvoir**
- **1 Absent excusé avec pouvoir**

Stéphanie BODDAERT donne pouvoir à Christine COURBOT

Corinne REANT est nommée secrétaire de séance.

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....